

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE AU 01/01/2017

SALLE ENTIERE 280 personnes	LOCATION	CHAUFFAGE	TOTAL
ASSOCIATION COMMUNALE	230,00 €	80,00 €	310,00 €
ASSOCIATION EXTERIEURE AIN	565,00 €	100,00 €	665,00 €
ASSOCIATION EXTERIEURE AUTRE	640,00 €	100,00 €	740,00 €
HABITANT COMMUNE 1 JOUR	230,00 €	80,00 €	310,00 €
HABITANT COMMUNE 2 JOURS	320,00 €	90,00 €	410,00 €
PARTICULIER EXTERIEUR AIN 1 JOUR	535,00 €	100,00 €	635,00 €
PARTICULIER EXTERIEUR AIN 2 JOURS	625,00 €	110,00 €	735,00 €
PARTICULIER EXTERIEUR AUTRE 1 JOUR	670,00 €	100,00 €	770,00 €
PARTICULIER EXTERIEUR AIN 2 JOURS	770,00 €	110,00 €	880,00 €
RESTAURANT DE LA COMMUNE	300,00 €	100,00 €	400,00 €
SALLE MOYENNE (côté cuisine) 100 personnes			
ASSOCIATION COMMUNALE	180,00 €	80,00 €	260,00 €
ASSOCIATION EXTERIEURE AIN	442,00 €	80,00 €	522,00 €
HABITANT COMMUNE 1 JOUR	180,00 €	80,00 €	260,00 €
HABITANT COMMUNE 2 JOURS	220,00 €	90,00 €	310,00 €
PARTICULIER EXTERIEUR AIN 1 JOUR	435,00 €	100,00 €	535,00 €
PARTICULIER EXTERIEUR AIN 2 JOURS	530,00 €	110,00 €	640,00 €
RESTAURANT DE LA COMMUNE	212,00 €	100,00 €	312,00 €
PETITE SALLE (côté scène) 50 personnes			
ASSOCIATION COMMUNALE	90,00 €	80,00 €	170,00 €
ASSOCIATION EXTERIEURE AIN	220,00 €	80,00 €	300,00 €
HABITANT COMMUNE 1 JOUR	90,00 €	80,00 €	170,00 €
HABITANT COMMUNE 2 JOURS	110,00 €	90,00 €	200,00 €
PARTICULIER EXTERIEUR AIN 1 JOUR	180,00 €	100,00 €	280,00 €
PARTICULIER EXTERIEUR AIN 2 JOURS	220,00 €	110,00 €	330,00 €
CARNAVAL DES ECOLES ET CENTRE DE LOISIRS		GRATUIT	
REPAS CANTINE SCOLAIRE		GRATUIT	
FETE DE NOEL DES ECOLES		GRATUIT	

CHEQUE DE CAUTION POUR UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE : 1000 €

30 % du montant de la location sera versé lors de la réservation,

Les associations de Marlieux bénéficient d'une gratuité par an pour la location de la salle polyvalente mais paient le chauffage,

TARIFS LOCATION SALLE REUNION AU 01/01/2017

SALLE 30 personnes	LOCATION	CHAUFFAGE	TOTAL
SALLE HABITANT COMMUNE	70,00 €	40,00 €	110,00 €
SALLE EXTERIEUR	100,00 €	60,00 €	160,00 €

La location est gratuite pour l'utilisation de la salle par les sociétés de la commune pour les réunions,